

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	8
- votants	11
- absents	5

Date de convocation :
24 août 2023

Date d'affichage :
24 août 2023

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230831-066_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Josiane ARNOUX (a donné pouvoir à Michel PRETI) - Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) - Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Absentes : Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°066/2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le budget eau et assainissement de la commune,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6378 Autres impôts, taxes et versements assimilés	40 000,00			
Total D-011 Charges à caractère général	40 000,00			
D-701249 Reversement à l'agence de l'eau - redevance pour pollution d'origine domestique		20 000,00		
D-701259 Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		9 800,00		
D-706129 Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte		10 200,00		
TOTAL D-014 Atténuations de produits		40 000,00		
TOTAL	40 000,00	40 000,00		

Le conseil municipal délibère et décide :

☞ **D' AUTORISER** la décision modificative proposée

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

07 SEP. 2023

